

égalis CONDENS HYBRIDE

GHSC 24-2H

7716701445

Les indications satisfont les exigences des réglementations (UE) 811/2013 et (UE) 813/2013.

Caractéristiques du produit	Symbole	Unité	7716701445
Classe d'efficacité énergétique			A
Puissance thermique nominale	Prated	kW	23
Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux	η_s	%	92
Consommation annuelle d'énergie (conditions climatiques moyennes)	Q_{HE}	kWh	-
Consommation annuelle d'énergie	Q_{HE}	GJ	72
Niveau de puissance acoustique, à l'intérieur	L_{WA}	dB	45
Précautions particulières qui doivent être prises lors du montage, de l'installation ou de l'entretien (si applicable)	Voir documentation technique		
Chaudière à condensation			oui
Chaudière basse température			non
Chaudière de type B1			non
Dispositif de chauffage des locaux par cogénération			non
Dispositif de chauffage mixte			non
Classe du régulateur de température			
Classe du régulateur de température			II
Contribution du régulateur de température à l'efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux		%	2,0
Puissance utile			
À la puissance thermique nominale et en régime haute température	P_4	kW	22,8
À 30 % de la puissance thermique nominale et en régime basse température	P_1	kW	7,6
Rendement utile			
À la puissance thermique nominale et en régime haute température	η_4	%	87,6
À 30 % de la puissance thermique nominale et en régime basse température	η_1	%	97,8
Consommation d'électricité auxiliaire			
À pleine charge	elmax	kW	0,046
À charge partielle	elmin	kW	0,014
En mode veille	P_{SB}	kW	0,002
Autres caractéristiques			
Pertes thermiques en régime stabilisé	P_{stby}	kW	0,107
Consommation d'électricité du brûleur d'allumage	P_{ign}	kW	-
Émission d'oxyde d'azote (uniquement pour le gaz et le mazout)	NO_x	mg/kWh	39

Les précautions spécifiques à prendre pour l'installation et la maintenance ainsi que pour le recyclage et/ou l'élimination sont décrites dans les notices d'installation et d'utilisation. Lire et respecter les notices d'installation et d'utilisation.

égalis CONDENS HYBRIDE

GHSC 24-2H

7716701445

Fiche technique du système: Les indications satisfont les exigences de la réglementation (UE) 811/2013.

L'efficacité énergétique indiquée dans cette fiche de données pour la combinaison de produits peut légèrement diverger de l'efficacité énergétique après son montage dans un bâtiment, car celle-ci est influencée par d'autres facteurs, comme les pertes thermiques dans le système de distribution et les dimensions des produits par rapport à la taille et aux propriétés du bâtiment.

Indications pour le calcul de l'efficacité énergétique pour le chauffage des locaux		
I	Valeur de l'efficacité énergétique, pour le chauffage des locaux, du dispositif de chauffage des locaux utilisé à titre principal	92 %
II	Coefficient de pondération de la puissance thermique du dispositif de chauffage utilisé à titre principal et du dispositif de chauffage d'appoint d'un produit combiné	- -
III	Valeur de l'expression mathématique $294/(11 \cdot Prated)$	- -
IV	Valeur de l'expression mathématique $115/(11 \cdot Prated)$	- -

Efficacité énergétique saisonnière, pour le chauffage des locaux, de la chaudière **I** = **1** 92 %

Régulateur de température (De la fiche de données du régulateur de température) + **2** 2,0 %

Classe : I = 1 %, II = 2 %, III = 1,5 %, IV = 2 %, V = 3 %, VI = 4 %, VII = 3,5 %, VIII = 5 %

Chaudière d'appoint (De la fiche de données de la chaudière) (-) - I) x 0,1 = ± **3** - %

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux (en %)

Contribution solaire (De la fiche de données du dispositif solaire) (III x - + IV x -) x 0,9 x (- /100) x - = + **4** - %

 Taille du capteur (en m²)

 Volume du ballon (en m³)

Efficacité utile du capteur (en %)

 Classe du ballon : A⁺ = 0,95, A = 0,91, B = 0,86, C = 0,83, D-G = 0,81

Pompe à chaleur d'appoint (De la fiche de données de la pompe à chaleur) (-) - I) x II = + **5** - %

Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux (en %)

Contribution solaire ET pompe à chaleur d'appoint 0,5 x **4** - **OU** 0,5 x **5** - = - **6** - %

(Choisir la plus petite valeur)

Efficacité énergétique saisonnière, pour le chauffage des locaux, du produit combiné **7** 94 %

Classe d'efficacité énergétique saisonnière, pour le chauffage des locaux, du produit combiné
A

 G < 30 %, F ≥ 30 %, E ≥ 34 %, D ≥ 36 %, C ≥ 75 %, B ≥ 82 %, A ≥ 90 %, A⁺ ≥ 98 %, A⁺⁺ ≥ 125 %, A⁺⁺⁺ ≥ 150 %

Montage de la chaudière et de la pompe à chaleur d'appoint avec émetteurs de chaleurs basse température (35 °C) ?
(De la fiche de données de la pompe à chaleur) **7** 94 + (50 x II) = - %